

# ACCUEIL

# PÉRISCOLAIRE



**Livret  
d'Accueil  
périscolaire  
2025 - 2026**

**ASBH - L'ILE AUX COPAINS**

21, rue des Tisserands  
57430 Sarralbe

03.87.10.05.43  
06.13.71.61.08

FACEBOOK : ASBH ILE AUX COPAINS

[periscolaire.sarralbe@asbh.fr](mailto:periscolaire.sarralbe@asbh.fr)

# BIENVENUE



# SOMMAIRE

*1. Notre structure en quelques mots*

*2. Les horaires et modalités d'accueil*

*3. L'équipe*

*4. Les inscriptions et documents à fournir*

*5. Le quotidien de votre enfant*

*6. Santé et sécurité*

*7. Tarifs et renseignements*

# Bonjour !

*Bienvenue à l'île aux copains !*

*Toute l'équipe est ravie d'accueillir vos enfants au sein de notre périscolaire.*

*Ce livret est conçu pour vous donner les informations utiles sur notre fonctionnement, nos valeurs, les démarches d'inscription et plus encore !*

*Notre priorité : offrir à chaque enfant un environnement sécurisé, bienveillant et stimulant où il peut s'épanouir, jouer, apprendre et grandir à son rythme.*

*Nous restons à votre écoute tout au long de l'année pour vous accompagner au mieux.*

*A très bientôt à l'île aux copains !*

*L'équipe d'animation*





L'île aux copains, c'est un lieu d'accueil périscolaire animé par l'ASBH, ouvert aux enfants scolarisés de 3 à 12 ans.

Nous accueillons les enfants :

- \*Le matin avant l'école (ne concerne pas les enfants scolarisés aux écoles de Rech)
- \*Le midi pendant la pause méridienne
- \*Le soir après l'école
- \*Le mercredi toute la journée (mercredis récréatifs) - ouvert aux enfants de Sarralbe et extérieur
- \*Pendant les vacances scolaires (accueils de loisirs) - ouvert aux enfants de Sarralbe et extérieur

Nous souhaitons rappeler que ces différents temps d'accueil ne sont pas des temps de garde. Ils constituent de véritables temps éducatifs, conçus pour accompagner les enfants dans leur développement global, au sein d'un environnement sécurisant, stimulant et bienveillant.

A travers des jeux, des activités variées, des échanges et des temps de repos, nous contribuons à leur épanouissement, à l'apprentissage du vivre-ensemble, au développement de leur autonomie et à leur ouverture sur le monde.

Ces temps s'inscrivent dans une continuité éducative complémentaire à l'école et à la famille, où chacun - parents, enseignants, animateurs- joue un rôle essentiel.

## NOTRE STRUCTURE EN QUELQUES MOTS

**NOS VALEURS :**

**RESPECT DE CHACUN**  
**SOLIDARITE**  
**AUTONOMIE**  
**OUVERTURE AUX AUTRES ET AU MONDE**



# LES HORAIRES ET MODALITES D'ACCUEIL

## Horaires des accueils périscolaires :

Matin : 07h15 - 08h25

Midi : 11h50 - 13h25

Soir : court de 16h15 - 17h00

long de 16h15 à 18h30

Les enfants des écoles maternelles et élémentaires de Rech sont véhiculés jusqu'au périscolaire à midi et le soir.

## Horaires des mercredis récréatifs :

Accueil court : 07h15 - 15h30

Accueil long : 07h15 - 18h00

## Horaires des accueils de loisirs (vacances scolaires) :

08h00 - 18h00

Une extension est possible de 07h30 à 18h30 sur demande préalable (1,70 €/jour/enfant/ supplément)

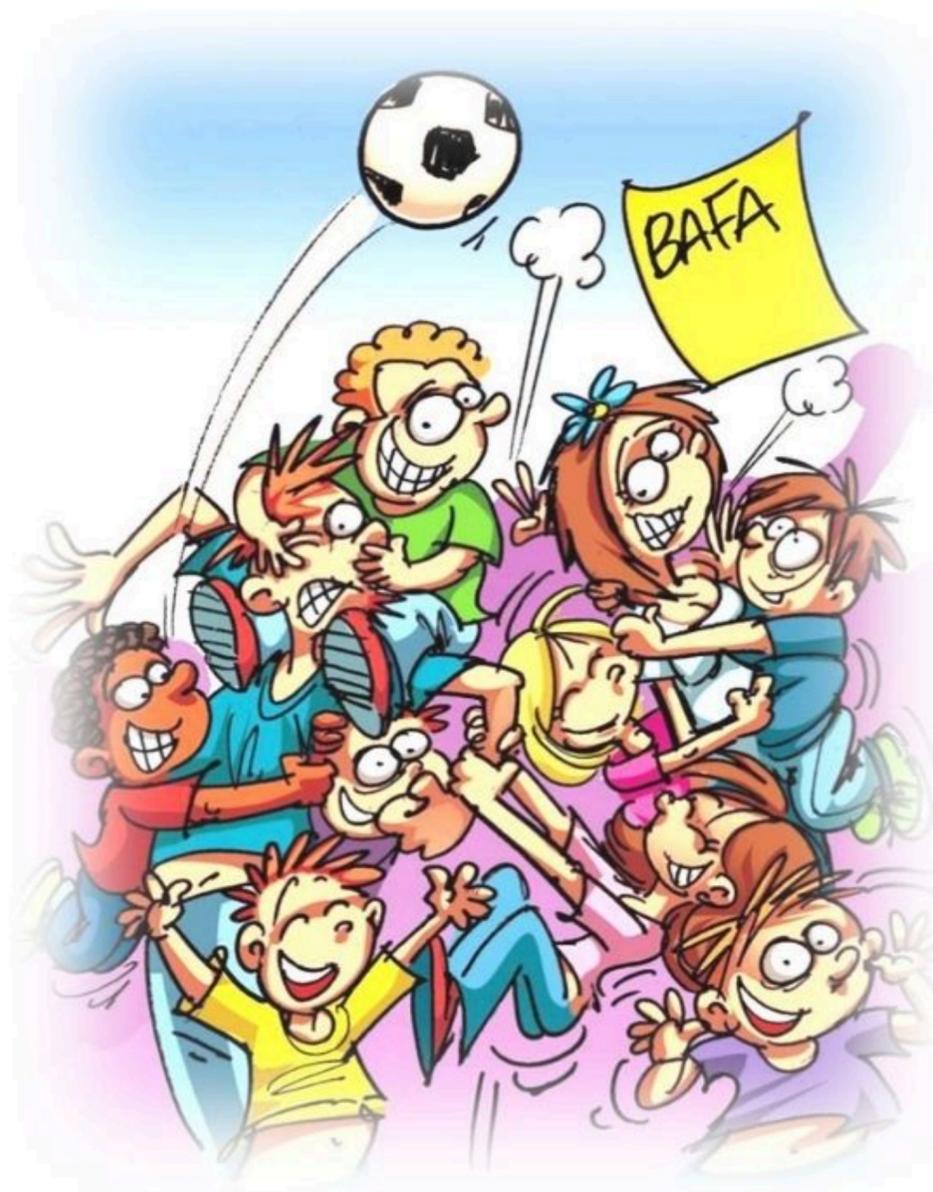
Nous préconisons aux parents de déposer leurs enfants au plus tard à 09h (sauf exception) les mercredis et lors des accueils de loisirs et ceci afin de garantir le bon déroulement des activités.



# L'ÉQUIPE

- ✓ Notre équipe est composée d'animateurs et animatrices formés ou en cours de formation, diplômés (BAFA, BAFD, CAP petite enfance, BPJEPS, DEJEPS ...) ou en parcours d'accompagnement professionnel dans l'animation et placés sous la responsabilité de la directrice et du directeur du périscolaire.
- ✓ Nous portons une attention particulière à l'accompagnement et à la montée en compétences des membres du personnel, à travers la formation continue, l'analyse de pratiques et le travail d'équipe.
- ✓ Chaque professionnel contribue à créer un environnement :
  - Sécurisant, où les règles sont claires et respectées
  - Stimulant, avec des activités adaptés à l'âge, aux besoins et aux envies des enfants
  - Bienveillant, où chacun a sa place et peut s'exprimer
- ✓ Notre équipe travaille en lien étroit avec la direction, les familles et les partenaires éducatifs de la commune. Elle construit des projets pédagogiques\* collectivement, et ajuste ses pratiques au quotidien pour répondre au mieux aux réalités du terrain.

\*Les projets éducatifs et pédagogiques sont disponibles à la lecture au bureau



# INSCRIPTIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Pour que votre enfant puisse fréquenter le périscolaire, les mercredis récréatifs ou les accueils de loisirs, un dossier **complet** doit être fourni.

Pièces à fournir :

- Attestation CAF
- Copie des vaccins
- Attestation d'assurance
- RIB (en cas de prélèvement automatique)
- Fiche de renseignements (fourni par nos soins)
- P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) ou certificat médical en cas d'allergie avérée

Sans dossier **complet**, aucun accueil ne pourra être effectué.

Dates butoirs d'inscription :

- Cantine, mercredis récréatifs et accueils de loisirs : inscription au plus tard le mardi à midi pour la semaine suivante
- Périscolaire matin et soir : inscription jusqu'à 48h avant le jour souhaité (sauf pour une présence le lundi, dans quel cas la réservation devra être réalisée le vendredi de la semaine précédente)

Ces délais sont indispensables pour assurer l'organisation, la sécurité et la qualité des accueils



# LE QUOTIDIEN DE VOTRE ENFANT

Au sein du périscolaire, chaque moment de la journée est pensé pour offrir un cadre à la fois sécurisant et bienveillant.

✓ **Le matin :**

Un accueil en douceur, avec des jeux calmes, de la lecture ou des discussions pour bien démarrer la journée.

✓ **Le midi :**

Un temps de repas encadré, dans le respect des rythmes de chacun, suivi d'un moment de détente ou d'activités légères (jeux libres, jeux coopératifs, sportifs ...)

✓ **Le soir :**

Des animations variées sont proposées : ateliers créatifs, jeux de société, sports, activités manuelles ou jeux extérieurs. C'est aussi un temps pour souffler, discuter, ou simplement jouer librement.

✓ **Le mercredi et pendant les vacances scolaires :**

Des journées/semaines à thème, des grands jeux, des sorties, des ateliers découvertes ... Chaque programme est pensé pour permettre aux enfants de s'épanouir, de s'amuser et de développer leur curiosité, toujours dans le respect de leurs besoins et de leur âge.



# SERVICE PERISCOLAIRE ET ECOLE SONT DEUX ENTITES DISTINCTES

Nous souhaitons rappeler aux familles que l'école et le service périscolaire sont deux structures différentes, avec des équipes, des organisations et des responsabilités propres.

Par conséquent, il est essentiel de prévenir directement le service périscolaire (SMS, mail, téléphone) en cas d'absence de votre enfant, et ce même si l'école est informée.

Cela concerne notamment :

- Une grève d'enseignant(e)
- Une absence pour maladie
- Une sortie scolaire
- Un rendez-vous médical
- Tout autre évènement empêchant votre enfant de venir

Merci de nous prévenir le plus tôt possible et au plus tard à 08h30 le jour même, afin d'éviter toute facturation non justifiée.

Cette communication nous permet d'assurer une organisation fluide et une prise en charge sécurisée pour tous les enfants accueillis.

## **CAS PARTICULIER DES SORTIES SCOLAIRES**

Lorsque votre enfant participe à une sortie scolaire et que l'équipe d'animation périscolaire doit le conduire au bus après l'accueil du matin, il est indispensable de nous en informer à l'avance. Cela nous permet d'adapter notre organisation.

## **CONTINUITÉ ENTRE L'ÉCOLE ET LE PERISCOLAIRE**

Les temps périscolaires (matin, midi, soir) ne peuvent être assurés que dans la continuité de la journée scolaire. Par exemple, un enfant absent à l'école l'après-midi ne pourra pas être accueilli au périscolaire du soir.



# SANTE ET SECURITE

La santé et la sécurité de vos enfants sont notre priorité.



## MÉDICAMENTS ET P.A.I.

Nous ne sommes pas autorisés à administrer de médicaments sans P.A.I. ou ordonnance du médecin. Tout enfant nécessitant un traitement ou ayant une allergie doit obligatoirement fournir ce document.



## ASSURANCE

Une attestation d'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tout enfant fréquentant le périscolaire.



## EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE LEGERE

Nous vous contacterons pour vous informer de la situation. En cas d'urgence, nous faisons appel aux services médicaux compétents (pompiers, SAMU) et vous serez immédiatement informés.



## SECURITE DES LOCAUX ET DES ENFANTS

Nos locaux sont adaptés et sécurisés. Les enfants ne peuvent être confiés qu'à des adultes préalablement autorisés. Toute modification de personne habilité à venir chercher l'enfant doit être communiqué par écrit. En cas de séparation des parents : Il est primordial que nous soyons informés de toute décision judiciaire relative à la garde de l'enfant, notamment en cas de garde exclusive ou de retrait de l'autorité parentale à l'un des deux parents. Un justificatif officiel (jugement, ordonnance ...) devra être fourni. Sans document, nous ne pouvons légalement empêcher un parent de récupérer son enfant.



## COMPORTEMENT DES ENFANTS

Le respect des autres, les règles de vie et du matériel est fondamental pour le bon fonctionnement du service. En cas de comportement inadapté, perturbateur ou dangereux, un entretien préalable avec les familles sera organisé. Selon la gravité ou la répétition des faits, une éviction temporaire, voire définitive, pourra être décidée. Cette mesure vise à garantir la sécurité et le bien-être de l'ensemble des enfants accueillis.

# TARIFS ET FACTURATION

---

Les tarifs sont établis selon le quotient familial et le type d'accueil utilisé (matin, midi, soir, mercredi, vacances scolaires...)

Les factures sont envoyées en début de chaque mois, sur la base des présences du mois écoulés.

## PAIEMENT

Le règlement doit être effectué en milieu de mois, selon les modalités suivantes :

- Chèque bancaire (l'écriture doit être lisible et sans rature)
- Espèces
- Chèques vacances ANCV
- Chèques CESU
- Prélèvement automatique (sur demande et réalisé environ le 15 du mois)

## IMPORTANT

Tout retard de paiement peut entraîner la suspension temporaire de l'accueil, sauf en cas de difficulté signalée à l'avance.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin : nous sommes à votre écoute.

## GRILLE TARIFAIRE

Disponible fin août



# POUR RESTER EN LIEN

Notre équipe reste à votre écoute tout au long de l'année.

N'hésitez pas à venir vers nous pour toute question, information ou situation particulière concernant votre enfant.

Une bonne communication entre les familles et l'équipe éducative est essentielle pour garantir un accueil de qualité.



## COORDONNEES DU SERVICE PERISCOLAIRE

Téléphone : 03.87.10.05.43 / 06.13.71.61.08

Mail : [periscolaire.sarralbe@asbh.fr](mailto:periscolaire.sarralbe@asbh.fr)



## PERMANENCES DU BUREAU

- Lundi : 08h30 - 11h30 / 13h30 - 18h00
- Mardi : 08h30 - 11h30
- Mercredi : -----
- Jeudi : 08h30 - 11h30 / 13h30 - 18h00
- Vendredi : -----

L'accueil physique est assuré au bureau lors des jours indiqués ci-dessus.

L'accueil téléphonique quant à lui est assuré du lundi au vendredi de 07h15 à 18h30

# P'TIT RECAP'

## POUR LA CRÉATION DU DOSSIER 2025-2026

1. Je prend contact avec l'ASBH - L'île aux copains pour récupérer la fiche de renseignements et vérifier quels documents transmettre.
2. Je transmet la fiche de renseignements ainsi que les documents demandés. Mon dossier doit être complet.



## POUR L'INSCRIPTION DE MON ENFANT AUX DIFFÉRENTS ACCUEILS

1. Je prend contact avec l'ASBH - L'île aux copains.
2. J'indique les accueils sur lesquels mon enfant doit être inscrit en respectant les dates butoirs indiquées.
3. J'attends que l'ASBH - L'île aux copains me contacte pour me confirmer la bonne réception de ma demande.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons, à vous et à vos enfants, une année sereine, joyeuse et pleine de découvertes à nos côtés !

